

L'on ne pouvait rien imaginer de plus judicieux. L'anglais était pris comme terme de comparaison, parce que c'est dans cette langue que se font les concours internationaux de vitesse.

Aux candidats qui passaient leur examen en français, l'on accordait une augmentation de vingt-cinq pour cent (25%) au nombre de mots écrits durant les dix minutes de l'épreuve. Ce n'était qu'une juste compensation. Les mots des textes français comptent, en général, huit ou neuf frappés, tandis que les mots des textes anglais n'en comptent, en moyenne, que cinq.

La troisième règle (c) était sûrement la plus pratique pour nos collègues commerciaux : faire écrire cinq minutes sur un texte français ; puis cinq minutes sur un texte anglais, et ajouter vingt pour cent (20%) au nombre total de mots écrits durant ces dix minutes ; et cela, plutôt comme sanction du mérite du candidat habile à écrire dans les deux langues officielles, que comme compensation pour la longueur des mots français.

Les candidats de langue anglaise ne pouvaient rien trouver à redire à ces pourcentages accordés à leurs confrères bilingues, puisqu'il leur était loisible de s'en prévaloir. Seulement, comme chaque erreur est sanctionnée par un retrait (penalty) de dix mots, l'on est exposé à ne recueillir qu'un résultat négatif quand la maîtrise de "l'autre" langue est imparfaite. Or, "c'est une erreur de croire qu'il suffira, pour bien écrire au clavographe, "en français et en anglais, de savoir, par la pratique, où se trouvent, sur le clavier, les lettres de l'alphabet. La mémoire des lettres ne suffit pas ; il faut aussi que les doigts se familiarisent avec leurs combinaisons en syllabes et en mots ; ce qui varie avec les langues. "Un bon opérateur en anglais, par exemple, se trouvera très inhabile à écrire rapidement "en français s'il n'y a été entraîné par des exercices sur les mots de cette langue."

(Nouvelle méthode de dactylographie par Un Frère des Ecoles Chrétiennes et Fred Jarrett.— Préface.)

Puisque la "United Typewriter Co." semble s'être arrêtée dans la bonne voie où elle s'était spontanément engagée en faveur de ses candidats bilingues, pourquoi le Comité Catholique du Conseil de l'Instruction Publique ne profiterait-il pas de cette circonstance pour organiser lui-même, ou faire préparer, par des experts, des concours bilingues de dactylographie, et ne délivrerait-il pas des diplômes aux quatre degrés mentionnés ci-dessus ? Les compagnies des différentes machines à écrire récompenseraient, bien sûr, les candidats vainqueurs sur leurs machines, et le succès de ces concours serait assuré. La question est plus sérieuse qu'elle ne le paraît au premier abord.

Certains collègues commerciaux canadiens-français n'ont encore que des méthodes anglaises de dactylographie. On y fera parfois écrire quelques textes français, vers la fin de l'année. Mais si c'est tout l'entraînement que subissent leurs élèves dans l'écriture à la machine, sur leur langue maternelle, ces jeunes gens préféreront toujours écrire en anglais, et ne feront presque jamais de correspondance française plus tard. Hélas ! c'est de cette façon, quand ce n'est pas exclusivement en anglais, que l'on prépare souvent les futurs sténos-dactylos des grandes compagnies. Qui s'étonnera ensuite que, dans certaines administrations, le français n'ait pas la place qui lui revient ?

Des concours bilingues de dactylographie, s'ils étaient bien organisés, obviendraient graduellement à cette anomalie. Comme nous le disions tout à l'heure, l'innovation serait favorisée par les compagnies de machines à écrire ; elle le serait encore davantage par l'emploi, dans nos cours commerciaux, de la Nouvelle Méthode que nous citons plus haut. Ce manuel est incomparable pour développer la précision et la rapidité de l'écriture, dans les deux langues. "Cette publication," a dit l'abbé Etienne Blanchard, "aidera beaucoup à répandre le français commercial".

Un professeur canadien-français qui, de nos jours, n'enseignerait la dactylographie que sur des textes anglais serait-il digne du magistère qu'il exerce sur ses nationaux ?

Avant que de décrier l'ostracisme dont le doux parler de France est l'objet de la part de nos ennemis, demandons-nous si, effectivement, nous avons le culte pratique de notre belle langue.

PROFESSEUR BILINGUE.